

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 9 de l'ordre du jour

CX/PR 01/15

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Trente-troisième session

La Haye (Pays-Bas), 2 – 7 avril 2001

F

ÉTABLISSEMENT DE LISTES PRIORITAIRES CODEX DE PESTICIDES

(Document préparé par l'Australie)

1. ÉVALUATION DE NOUVELLES SUBSTANCES

Il est prévu de réviser cinq nouvelles substances.

La Suisse propose à la JMPR d'évaluer trois nouveaux produits, le cyprodinil, le fludioxonil et la trifloxystrobine (tous trois des fongicides).

Le fabricant, Novartis Crop Protection AG (ou son successeur), fournira des données pour l'établissement de LMR Codex visant le cyprodinil pour les denrées suivantes: orge, haricot, concombre, aubergine, raisin de table, vigne, laitue, pois, poivre, fruits à pépins, fruits à noyau, fraise, tomate et blé.

Le même fabricant fournira des données pour l'établissement de LMR Codex visant le fludioxonil pour les denrées suivantes: haricot, concombre, aubergine, raisin de table, vigne, laitue, poire, poivre, fruits à noyau, fraise et tomate.

Ce dernier fournira aussi des données pour l'établissement de LMR Codex visant la trifloxystrobine pour les denrées suivantes: céréales, cucurbitacées, bananes, raisin, arachides et fruits à pépins.

Le fabricant a indiqué qu'en 2003 il sera en mesure de fournir les données nécessaires à l'évaluation à la JMPR.

L'Allemagne a présenté un nouveau composé, le diméthénamide-P, un herbicide à appliquer sur les haricots, le maïs, les pommes de terre, le soja, la betterave sucrière et le tournesol. BASF, le fabricant, a indiqué qu'il pourrait fournir les données en 2001.

Les États-Unis ont proposé un nouvel insecticide dénommé méthoxyfénozide. Cet insecticide de deuxième génération, accélérateur de mue, appartient au groupe chimique des diacylhydrazines.

Rohm and Hass, le fabricant, apportera des données pour l'établissement de LMR Codex visant le méthoxyfénozide pour les denrées suivantes: légumes du genre Brassica, maïs de grande culture, maïs doux, coton, légumes fruits, raisin, oranges, mandarines, légumes feuilles, fruits à pépins et fruits à noyau.

Le fabricant a annoncé qu'il soumettrait les données d'ici à février 2002.

2. PROGRAMME D'EXAMEN DE LA JMPR

Les programmes provisoires de la JMPR pour l'année 2001 et les années 2002 à 2007 sont reproduits à l'appendice 1. Les observations et les modifications apportées au programme 2001 de la JMPR sont énumérées ci-dessous.

Aldicarbe (117): a été rajouté au programme provisoire de l'évaluation des résidus en 2001, la JMPR n'ayant pas achevé son évaluation en 2000.

Carbaryl (008): a été rajouté au programme de l'évaluation toxicologique en 2001 pour les mêmes raisons que l'aldicarbe. La réévaluation périodique des résidus du carbaryl est confirmée pour 2001.

Diazinon (022): l'évaluation de sa toxicité aiguë est prévue en 2001.

Diquat (031): le fabricant a demandé que l'évaluation des résidus, fixée en 2001, soit reportée, elle ne l'a pas encore été.

Diphénylamine (030): a été insérée dans le programme provisoire de la réévaluation périodique des résidus en 2001, la JMPR n'ayant pas achevé son examen en 2000.

Dodine (084): le fabricant a demandé que cette substance soit retirée du programme de la réévaluation périodique des résidus en 2001, car il ne sera pas en mesure de fournir les données à temps. Aucune autre date d'examen de cette substance n'a encore été arrêtée.

Éthioprophos (149): le fabricant a demandé que ce composé soit rayé du programme de la réévaluation périodique des résidus en 2001, car il ne pourra pas fournir les données à temps. La nouvelle date d'évaluation de cette substance n'a pas encore été arrêtée.

Fénitrothion (037): le fabricant a demandé que la réévaluation périodique des résidus de cette substance soit reportée de 2001 à 2003.

Fipronil: la JMPR n'ayant pas terminé en 2000 l'évaluation des résidus de ce nouveau composé dont la toxicité a été évaluée en 1997, il a été inscrit au programme provisoire de 2001.

Haloxypop (194): l'évaluation de ses résidus en 2001 est confirmée.

Imidacloprid (nouveau): le fabricant a accepté de reporter en 2002 l'évaluation des résidus de ce composé, initialement prévue en 2001.

Imazalil (110): a été incorporé au programme provisoire de l'évaluation toxicologique en 2001 pour tenir compte des études qui n'avaient pas été soumises à la JMPR de 2000.

Iprodione (111): le fabricant fournira les données relatives aux tomates pour permettre sa réévaluation périodique, laquelle a été fixée provisoirement en 2001.

Krésoxim-méthyl (199): le fabricant a demandé que les LMR soit étendues aux agrumes et aux pois; l'évaluation de cette substance a été fixée provisoirement en 2001.

Mécarbame (124): le fabricant a fait savoir qu'il abandonnera ce composé.

Myclobutanil (181): le fabricant demande que l'évaluation des résidus de cette substance dans les amandes, les asperges, les carottes, les concombres, les aubergines, les melons (mais pas les pastèques) soit reportée de 2001 à 2002.

Butoxyde de pipéronyle (062): a été rajouté au programme provisoire de la réévaluation périodique en 2001, la JMPR n'ayant pas achevé son évaluation en 2000.

Tébufénozide (196): le fabricant a confirmé qu'il appuierait l'évaluation des résidus dans certaines denrées et l'évaluation de la toxicité aiguë en 2001.

Thiodicarbe (154): la réévaluation périodique des résidus de cette substance en 2001 est confirmée.

3. AUTRES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME PROVISOIRE

Acibenzolar-S-méthyl (nouveau): le fabricant a indiqué qu'il souhaiterait redéfinir les priorités concernant les produits qu'il a soumis et a demandé que le cyprodinil ait la priorité parmi ces derniers. La réévaluation périodique du cyprodinil a été fixée provisoirement en 2003 pour la toxicité et en 2004 pour les résidus. La réévaluation périodique de l'acibenzolar-S-méthyl a été reportée, sous toute réserve, en 2005 pour la toxicité et en 2006 en ce qui concerne les résidus.

Bénalaxyl (155): le fabricant a fait savoir qu'il appuierait la réévaluation périodique de la toxicité de ce composé en 2005 et de ses résidus en 2006.

Carbosulfan (145): le fabricant appuiera la réévaluation périodique de sa toxicité en 2003.

Cyromazine (169): la réévaluation périodique de sa toxicité sera appuyée en 2005; le fabricant a déclaré qu'il étayera l'évaluation périodique des résidus de cette substance en 2006 dans les denrées suivantes: haricot, céleri, concombres, oeufs, aubergines, laitue pommée, mangues, melons (mais pas les pastèques), divers laits, champignons, oignons, poivrons, pomme de terre, produits à base de viande de porc, de volaille ou de mouton, tomates et fraises.

Cyhalothrine (146): la réévaluation périodique de la toxicité de ce composé a été fixée provisoirement en 2005 et celle de ses résidus en 2006. La cyhalothrine ou des énantiomères ou isomères particuliers de cette substance ne sont pas encore appuyés.

Cyhexatine (067): la réévaluation périodique de ce composé a été fixée provisoirement en 2003 pour la toxicité et en 2004 pour les résidus.

2,4D (020): l'évaluation des résidus de cette substance dans les agrumes est fixée, sous réserve, en 2003.

Diméthoate (027): l'équipe spéciale chargée du diméthoate a confirmé que des données seraient fournies en 2003 afin d'appuyer l'évaluation des résidus de ce dernier dans le céleri, les agrumes, les olives et la betterave sucrière ainsi que l'évaluation de sa toxicité aiguë. L'examen du diméthoate a été fixé provisoirement en 2003.

Famoxadone (nouveau): la réévaluation périodique de ce produit est fixée sous réserve en 2004 pour la toxicité et en 2005 pour les résidus.

Fenbuconazole (197): le fabricant a demandé l'ajournement de l'évaluation jusqu'à plus ample informé de sa part. Aucune nouvelle date n'a été attribuée à cette substance.

Fenpropimorphe (188): le fabricant a indiqué qu'il soumettrait les données relatives à l'évaluation de la toxicité aiguë en juin 2001. L'évaluation est fixée provisoirement en 2002.

Gentamicine et oxytétracycline (nouvelles): le fabricant a demandé que l'on inscrive l'évaluation de ces antibiotiques vers 2004.

Imidacloprid: le fabricant a accepté de reporter l'évaluation des résidus d'imidacloprid de 2001 à 2002.

Malathion (047): l'évaluation de sa toxicité aiguë a été programmée provisoirement en 2003 et celle de ses résidus dans la luzerne, les pommes, les agrumes, les fraises, les céréales entreposées et les tomates en 2002.

Perméthrine (120): la réévaluation périodique de ses résidus est fixée sous réserve en 2005. Les denrées sur lesquelles portera cette évaluation n'ont pas encore été spécifiées.

Phosmet (103): le fabricant a confirmé qu'en 2002 il appuiera la réévaluation des résidus dans certaines denrées qui n'ont pas encore été précisées.

Pirimicarbe (101): le fabricant a confirmé qu'il étayerait sa réévaluation périodique. La date provisoire de la réévaluation périodique de la pirimicarbe a été fixée en 2003 pour la toxicité et en 2004 pour les résidus.

Profenofos (171): la réévaluation périodique de ce produit est fixée provisoirement en 2005 pour la toxicité et en 2006 en ce qui concerne les résidus. Le fabricant a indiqué qu'il fournira des données à l'appui de cette substance se rapportant aux choux pommés, aux graines de coton, à l'huile de ces

graines, aux cucurbitacées, à la viande (de mammifères terrestres), à divers laits, aux oignons (nouveaux), aux piments, aux poivrons, aux pommes de terres (nouvelles), aux tomates. Il ne possède pas de données concernant les choux de Bruxelles, le chou-fleur, les haricots communs, les oranges, le soja, l'huile de soja et la betterave sucrière.

Propiconazole (160): la réévaluation périodique de sa toxicité et de ses résidus a été fixée sous réserve en 2004. Le fabricant a spécifié qu'il soumettrait des données à l'appui de cette substance concernant les amandes, les bananes, l'orge, le cacao, les grains de café, les abats (de mammifères), les oeufs, les raisins, les mangues, le maïs, la viande (de mammifères terrestres), divers laits, l'avoine, l'arachide, l'arachide entière, la noix de pécan, la viande de volaille, le colza, le seigle, les fruits à noyau, la betterave sucrière, les feuilles et les sommités de la betterave sucrière, la canne à sucre, les noix portées par des arbres (cajou, pécan, noix), le blé, le riz, le thé, les fruits tropicaux (goyave, mangue, ananas).

Procymidone (136): le fabricant a indiqué qu'il soumettra des données à l'appui de la réévaluation périodique de cette substance. La réévaluation périodique de la procymidone a été fixée provisoirement en 2006 pour la toxicité et en 2007 pour les résidus.

Terbufos (167): on fournira des données à l'appui de la réévaluation périodique de la toxicité en 2003 et des résidus en 2004.

Tolyfluanide (162): le fabricant propose que cette l'évaluation de cette substance soit avancée de 2004 à 2003.

Triadiménol (168) et triadiméfon (133): le fabricant a demandé le report de la réévaluation périodique de la toxicité de 2002 à 2003 et des résidus de 2003 à 2004.

4. CRITÈRES DE HIÉRARCHISATION DES PRIORITÉS ET DE PROGRAMMATION

Sur l'ensemble des produits dont la réévaluation périodique aurait lieu d'ici à 2005, selon le calendrier provisoire, et des nouveaux pesticides ajoutés cette année, on relève 11 substances qui répondent au critère de sélection selon lequel leur toxicité a été évaluée pour la dernière fois il y a plus de 10 ans et/ou leur LMR n'a pas subi de révision sensible depuis 10 ans (voir annexe 1).

Les fabricants auront ensuite à confirmer, d'ici au 1er novembre 2001, s'ils disposent des données nécessaires à la réévaluation périodique de ces composés, afin de permettre de dresser le calendrier des évaluations.

5. SUBSTANCES DONT LA SUPPRESSION DE LA LISTE EST RECOMMANDÉE

Mécarbame (124): le fabricant a indiqué qu'il n'appuyait plus cette substance.

Les fabricants des substances énumérées ci-dessous n'ont pas encore précisé s'ils soumettraient des données à l'appui de leur réévaluation périodique:

- anilazine, flusilazole, hexaconazole, paclobutazol et propoxur.

6. PESTICIDES DONT LA TOXICITÉ AIGUË DOIT ÊTRE ÉVALUÉE

La JMPR de 1999 a recensé 11 pesticides dont la toxicité aiguë devrait être évaluée le plus vite possible (publication n°153 de la série "Études FAO: Production végétale et protection des plantes", 3e section). Parmi ces pesticides, l'évaluation du diazinon et de la phosalone est prévue en 2001, celle du carbofuran, de l'éthéphon et du fenpropimorphe en 2002 et celle du carbosulfan, du diméthoate/ométoate et du malathion en 2003. Les fabricants du chlorpyrifos-méthyl ont envoyé des arguments destinés à justifier l'inutilité des doses de référence aiguës, lesquels sont examinés par le Secrétariat de l'OMS. Le fabricant du tébufénozide a proposé une dose de référence aiguë, qui sera examinée par la JMPR de 2001. Les fabricants n'ont pas encore confirmé qu'ils enverraient les données nécessaires à l'évaluation de la toxicité aiguë du fenpyroximate, du folpet et de l'oxydéméthion-méthyl.

7. SUBSTANCES QU'ON A PROPOSÉ D'INSCRIRE EN PREMIER SUR LA LISTE, MAIS QUI DOIVENT ÊTRE EXAMINÉES DAVANTAGE AVANT QU'UNE DÉCISION PUISSE ÊTRE PRISE

Oxytétracycline et gentamicine

8. ÉVALUATIONS ET RÉÉVALUATIONS FUTURES PAR LA JMPR

Pour encourager les États membres à participer aux procédures d'inscription de nouvelles substances chimiques pour examen, il est recommandé que les ordres du jour de la JMPR, une fois mis au point par les cosecrétaires de la JMPR, figurent sur la page d'accueil de la FAO, comme demandé par le CCPR à sa trentième session (ALINORM 99/24, paragraphe 103), et soient accessibles à l'adresse suivante:

<http://www.fao.org/waicent/FaoInfo/Agricult/AGP/AGPP/Pesticid>

<http://www.who.int/pcs/jmpr/jmpr.htm>

LISTE PRIORITAIRE DE SUBSTANCES PRÉVUES POUR ÉVALUATION OU RÉÉVALUATION PAR LA JMPR

On trouvera ci-après les listes provisoires des substances qui seront examinées par la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) de 2001 à 2007

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA JMPR DE 2001

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
NOUVELLES SUBSTANCES	NOUVELLES SUBSTANCES
imidacloprid spinosad	chlorpropham fipronil spinosad
RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES	RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES
lindane (048) imazalil (110) méthoprene (147) prochloraz (142)	carbaryl (008) diflubenzuron (130) diméthipin (151) diphénylamine(030) méthomyl (094)/thiodicarbe (154) propargite (113) butoxide de pipéronyle (062)
ÉVALUATIONS	ÉVALUATIONS
carbaryl (008) diazinon (022) –toxicité aiguë diflubenzuron (130) méthomyl (094) imazalil (110) phosalone (060)-toxicité aiguë tébufenozide(196) – toxicité aiguë	aldicarbe (117) haloxyfop (194) krésoxim-méthyle (199) iprodione (111) tébufenozide(196)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA JMPR DE 2002

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
NOUVELLES SUBSTANCES	NOUVELLES SUBSTANCES
esfenvalerate* flutolanil	esfenvalérate* imidacloprid
RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES	RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES
acéphate (095)	acéphate (095) déltaméthrine (135) méthamidophos (100) oxamyl (126) paraquat(057) pirimiphos-méthyle (086) procloraz (142) triazophos (143)
métalaxyl-M** méthamidophos (100) oxamyl (126) paraquat(057) tolylfluamide (162)	
triazophos (143)	
ÉVALUATIONS	ÉVALUATIONS
carbofuran (096)-toxicité aiguë éthéphon (106)-toxicité aiguë guazatine (114) fenpropimorph-toxicité aiguë	carbofuran (096) dithiocarbamates (105) guazatine (114) malathion (049) myclobutanil (181) phosmet (103)

*Substance remplaçant le fenvalérate

** Substance remplaçant le métalaxyl.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA JMPR DE 2003

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
NOUVELLES SUBSTANCES cyprodinil quinclorac	NOUVELLES SUBSTANCES flutolanil
RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES bendiocarbe (137) cyhexatin (067)/azocyclotin (129) glyphosate(158) phorate (112) pirimicarbe (101) terbufos (167) triadiméfon (133)*** triadiménol (168)	RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES endosulfan (032) fénitrothion (037) lindane (048) métalaxyl-M** méthoprène (147) propineb tolylfluanide (162)
ÉVALUATIONS carbosulfan- toxicité aiguë diméthoate/ométhoate-toxicité aiguë malathion- toxicité aiguë	ÉVALUATIONS diméthoate (027) dicloran (083) iprodione (111) 2,4D (020)

***Le Triadiménol devrait être évalué en même temps

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA JMPR DE 2004

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
NOUVELLES SUBSTANCES famoxadone zetacyperméthrine	NOUVELLES SUBSTANCES cyprodinil quinclorac [sulfate de gentamicine] [chlorhydrate d'oxytétracycline]
RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES clofentézine (156) propamocarbe (148) propiconazole(160)	RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES bendiocarbe (137) cyperméthrine (118)# cyhexatine (067) glyphosate(158) phorate (112) pirimicarbe (101) propiconazole(160) terbufos (167) triadiméfon (133)*** triadiménol (168) triforine (116)
	ÉVALUATIONS malathion (047) 2-phényl phénol (056)

#Une coordination entre la JMPR et le JECFA est nécessaire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA JMPR DE 2005

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
NOUVELLES SUBSTANCES acibenzolar-S-méthyle fludioxinil trifloxystrobine	NOUVELLES SUBSTANCES famoxadone alpha cyperméthrine*** zeta cypermethrine
RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES bénalaxyl (155) cyromazine (169)	RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES clofentézine (156)
profénofos (171)	perméthrine (120)
terbufos (167)	

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA JMPR DE 2006

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
NOUVELLES SUBSTANCES diméthénamide-P méthoxyfénozide	NOUVELLES SUBSTANCES acibenzolar-S-méthyle fludioxinil trifloxystrobine
RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES procymidone(136)	RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES bénalaxyl (155) cyromazine (169) cyhalothrine (146)
	profénofos (171)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA JMPR DE 2007

Évaluations toxicologiques	Évaluations des résidus
NOUVELLES SUBSTANCES	NOUVELLES SUBSTANCES diméthénamide-P méthoxyfénozide
RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES	RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES procymidone(136)

Appendice 1

SUBSTANCES CANDIDATES À UNE RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE – PAS ENCORE PROGRAMMÉE

azinphos méthyle ¹	dérivés de la fentine ¹
buprofézine ¹	monocrotophos ¹
bioresméthrine ¹	phosphamidon ¹
chlorpyrifos méthyle ¹	propoxur ¹
cyfluthrine (résidus) ¹	vinclozolin ¹
dodine (résidus) ²	hexythiazox ¹
éthoprophos (résidus) ²	

¹ Nouvelle substance candidate à une réévaluation périodique.

² Substance programmée antérieurement en attente d'être reprogrammée.

Appendice 2

SUBSTANCES CANDIDATES À L'ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AIGUË – PAS ENCORE PROGRAMMÉE

chlorpyrifos méthyle	oxydéméton-méthyle
fenpyroximate	tebufénozide
folpet	

SUBSTANCES QU'ON A PROPOSÉ D'INSCRIRE EN PREMIER SUR LA LISTE MAIS QUI DOIVENT ÊTRE EXAMINÉES DAVANTAGE AVANT QU'ON PUISSE PRENDRE UNE DÉCISION

Oxytétracycline et gentamicine.